

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 06 décembre 2024

Nombre :

- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 4
- de votants : 4

Date de convocation :

27/11/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

N° de délibération :

031-2024

L'an deux mil vingt quatre, le six décembre à 14h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Gérome FASSET, Mickaël REBILLET (arrivé à 20h15)

Absents excusés : Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

Objet : Assurance des risques statutaires

Vu l'échéance du contrat pour les risques statutaires arrivant à terme,

Vu la consultation faite par le Centre de Gestion qui propose un contrat auprès de CNP/REYLENS.

Considérant le contrat actuel souscrit,

Considérant que les élus peuvent opter entre plusieurs choix, assurance des agents CNRACL et/ou IRCANTEC, différentes options concernant l'absence des agents, maladie, accident de travail, maternité, longue maladie, ... ainsi que sur la durée de la franchise.

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour,

- valide le renouvellement du contrat avec CNP/REYLENS avec la prise en charge la plus élevée pour les agents CNRACL et avec une franchise de 15 jours.

- autorise le Maire à signer les contrats.

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Valérie BIDAL



Le Maire
Martial MATZ

